

**Larre, Eiheralarre et Eiheralde,**  
**ou**  
**la toponymie basque cizaine au tribunal**  
**au début du XVIIIe siècle.**

\*

Au début du XVIIIème siècle les procès et les actes de justice de Basse-Navarre comme les contrats notariaux et autres se rédigeaient en français, qui était devenue la langue officielle des administrations. Ce n'était pas, comme on l'a dit parfois, en raison du fameux "Edit de Cotteret" donné par François Ier roi de France en 1537, qui n'intéressait que la France, mais non la Navarre alors sous l'autorité de Henri II d'Albret, grand-père de Henri IV, celui-ci "roi de France et de Navarre" par droit de succession légitime des deux couronnes. En fait la langue administrative, et par conséquent la langue juridique de Basse-Navarre, avait été ou le gascon béarnais, ou, en particulier dans cette Basse-Navarre méridionale, le castillan. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle et le temps de Louis XIV, "roi de France et de Navarre" lui-même bon hispanisant comme fils et mari de reines espagnoles, les actes notariés, les contrats de mariage sont généralement en castillan, et même encore parfois les inscriptions gravées sur les linteaux des maisons et les stèles discoïdales de cette région, quand elles ne sont pas en latin, puis en basque. A partir de là le français est bien la seule "langue officielle régionale", statut auquel la langue basque n'avait jamais eu accès, par l'emploi exclusif du latin jusqu'au XIIème siècle, progressivement remplacé par les langues romanes des cours seigneuriales et royales et de leurs administrations, navarro-castillan, la langue du *For général de Navarre* de 1240, ou occitan gascon, celle des "*Fors et costumaz deu royaume de Navarre deca-ports*" de 1631 rendus nécessaires par la partition définitive du royaume en 1530, après l'invasion des armées de Ferdinand d'Aragon.

Mais la langue basque, celle de tous les habitants à l'exception de certains cadres administratifs délégués par les pouvoirs centraux, pouvait trouver sa place et prouver son utilité dans des circonstances précises. On sait que les Etats de Navarre au XVIIIe siècle rédigeaient en basque des comptes rendus de réunion et en particulier les dotations annuelles accordées au roi, comme en 1752: *Hauda Jaunac aurthen bassanavarreco estatieq eguiten duten donacionearen hatsarria: 1° Erreguery...* "Ceci est Messieurs cette année le début de la donation que font les Etats de Basse-Navarre: 1° Au roi..." (*Le pays de Cize, Izpegi 1991, p. 139*).

Nous devons à l'obligeance de M. Bernard Aldebert (les lecteurs peuvent prendre connaissance sur le site Internet du Comité Izpegi de son travail sur les généalogies des maisons et familles cizaines et baïgorriennes autour du fameux maréchal: "Harispe avant Harispe") d'avoir attiré notre attention sur les pièces (cote 152 des Archives des Pyrénées Atlantiques) d'un procès qui a opposé au début du XVIIIe siècle le seigneur de "Lalanne" ou "Larrea" d'Espoure au chapitre de la cathédrale propriétaire de la "commanderie" ou de "l'hôpital", ancienne possession de Roncevaux revenue à l'évêché de Bayonne après les conflits du siècle précédent, à Saint-Michel-le-Vieux, qui se dit en basque "Eihalarre", à savoir "Lande du (ou des) moulin (s)". Pierre de Lalanne, qui était comme "châtelain de Saint-Jean-Pied-de-Port" la principale autorité du lieu, possédait à Saint-Michel deux des maisons nobles infançonnées médiévales, parmi les autres du même lieu "déclassées" après la partition de Navarre comme beaucoup d'autres: Alzu (1366: *El palacio dalçu*) et Eiheralde (1366 *Eyheralde*) maison aujourd'hui disparue. Il avait hérité aussi du fermage de l'ancienne commanderie ou hôpital (1366 *lospitau*) et de son "moulin" en basque *eihera*, et en fermier héréditaire de ces biens et propriétaire particulièrement de la maison Eiheralde ("à côté du moulin") de Saint-Michel ou "Eihalarre" ("lande du moulin") il prétendait avoir des droits de propriété sur les "fonds" de la commanderie.

Le texte reproduit ici partiellement et littéralement porte l'argumentation que le chanoine Denis Dujac, au nom des droits du chapitre et de l'évêché, oppose aux prétentions abusives de Lalanne, appuyées sur une "*piece estrangere qui n'en merite pas le nom*" et visiblement très contestables faute de document adéquat, puisqu'on n'en a trouvé "*aucun qui fasse mention du droit de la Maison d'Eyharaldia sur ces memes fonds. Et que depuis tant d'années quelqu'un de ses voysins a St. Michel, n'en ait fait non plus aucune mention par les Contrats D'acquisition et de vente, tout au moins pour la circonstance des Confrontations dans un temps non Suspect, et avant que la famille de Lalanne ait voulu s'approprier quelque chose des appartenances de la Commanderie, pour L'unir à la maison d'Eyheraldia...*"

Pour renforcer ces "*usurpations si grossieres et si qualifiées*", Lalanne avait utilisé l'argument de l'étymologie, certes faible en droit, mais de plus fausse dans ce cas, comme va tenter de le démontrer, exemples à l'appui, le chanoine Dujac, ou de moins le collègue bascophone (s'il ne l'est lui-même mais il y en avait plusieurs dans le chapitre) qui l'inspire.

Le texte poursuit ainsi:

*"Revenons à L'Ethymologie (sic) d'Eyheralarré. Le d. Sr. de Lalanne, qui n'oublie rien pour relever autant qu'il peut, le nom de Larré, qui veut dire Lane en bearnois, et Lande en françois, par raport aux pretendus dons de ses ancestres, singulièrement du Moulin de la Commanderie, dont il s'est faussement glorifié par sa pr(emiè)re Requette du 29e dix.bre 1702. Joint*

Ensemble le nom de Larré avec Celuy d'Eyharra (sic), qui veut dire Moulin, et en fait un Composé d'Eyharralarré, voulant par là confirmer le faux fait du prétendu don, et insinuer que ses predecesseurs possédant les deux Maisons nobles D'alçu et D'Eyharaldia, qui sont, dit-il, les seules de la paroisse de St. Michel (ne Comptant pas que Celle de la Commanderie, qui est royalle, pour avoir esté d'un bourg royal, Burgus regius, et du domaine des anciens Roys de Navarre, soit noble). Le public a nommé Cette même parroisse Eyharralarré par excellence, ou per antonomasiam par raport au moulin; pour dire, Moulin de Lalanne, ou de Lalande."

La liste des "feux des maisons d'infançons" de la Chambre des Comptes de Pampelune datée de 1366 cite en effet parmi elles comme on l'a vu *lospitau*, en français "la commanderie", en basque "Ospitalea", avec Alzu et Eiheralde. Mais il y en avait aussi d'autres, qui ne seront plus classées nobles ou "infançonnes" dans la nouvelle "Basse-Navarre" née de la partition de 1530, pas plus que ne l'ont été la plupart des anciens infançons de Cize ou d'ailleurs, ni les 128 maisons d'Arbéroue anoblies par Jean II en 1435: à Saint-Michel c'était Etxeberri (*Echeverry*), Meriotegi (*Meriotegui*), Etxegapare ou Etxepare (*Echegapare*), Sala ou Jauregi (*Lasalle*), Arziate (*Arciat*) et Urruti (*Urruthi*). Si cette partie de l'histoire locale est sortie des mémoires au début du XVIIIe siècle, l'expression flatteuse de "bourg royal" (*burgus regius*) attribuée à Saint-Michel a été conservée. Elle renvoie beaucoup plus loin dans le temps jusqu'au XIe siècle où c'est le roi de Navarre qui l'intitule ainsi, et qui attribue en 1072 "au noble et royal monastère de Saint Sauveur" d'Ibañeta (auquel succèdera la maison hospitalière de Roncevaux en 1132) l'église ou "monastère" Saint Vincent du lieu. Base de la traversée des cols vers Pampelune, ou point d'arrivée au retour, le pays avait reçu son nom basque "par antonomase", c'est-à-dire élargissement du nom d'un lieu particulier sans doute caractéristique à un titre ou un autre de cet endroit, le moulin, à l'ensemble du territoire paroissial. Il avait compté jusqu'à trois églises, avant de perdre de son importance ancienne et devenir "le vieux" dès le XIIIe siècle (1251 *sancti michaelis veteris*, 1350 *sant miguel lo uieyl*), après avoir été d'abord "Pied-de-Mont" (1189 *sancti michaelis de pede montis*), un peu comme l'ancien "Saint Jean de Cize" ou "d'Urruti" était devenu Saint-Jean-le-Vieux, après le développement de la ville nouvelle de Saint-Jean-Pied-de-Port à partir de la fin du XIIe siècle. Mais contrairement à ce que dit le texte un peu plus loin, la commanderie était bien restée une dépendance de Roncevaux avant d'être confisquée après la guerre de Navarre et passer aux évêques de Bayonne.

Vient ensuite une réfutation très précise et circonstanciée, quelque peu aventureuse au plan historique, et même linguistique, avec comparaison d'autres noms identiques de maisons (à Ascarat, mais aurait pu être citée aussi à Ispoure même la maison voisine de Larrea, également infançonne au Moyen Age Larreguien: 1350 *larragoyen*), de

l'argument toponymique avancé par le seigneur de Larre ou Lalanne d'Ispoure, qui appuyait ses prétentions infondées en droit sur les terres de la Commanderie par l'analyse comparée et la traduction en français des trois noms basques: celui de sa maison d'Ispoure Larrea "la lande", de sa maison de Saint-Michel Eiheraldea "le côté du moulin" et de la paroisse de Saint-Michel en basque Eiheralarre "lande du moulin".

*"Mais en verité led. sr. de Lalanne se trompe bien lourdement, pour se vouloir trop flatter; Il doit sçavoir que son nom est tres Commun dans tout le pais de Basque, et que c'est la nature de la terre en Lande, qui le donne a toutes les Maisons Baties dessus ou aux Environs, pour dire Maison de Lande.*

*Preuve de Cela c'est que la Maison qui est scituée assez pres de celle de Lalanne, quoy que d'un merite beaucoup au dessous de la sienne, sans en faire la moindre Comparaison s'apelle Larreburu qui veut dire bout de lande, parce qu'elle est batie a Lextremité de Celle qui donne son nom a la Maison de Lalanne.*

*Il y en a d'autres dans la paroisse D'ascarat, voysine de Celle d'Ispoure, ou la Maison de Lalanne est scituée, La Rivière entre deux, co(ntr)e la Maison de Larré celle de Larreguy et surtout celle de Larregoyen, qui est noble, pour signifier une Maison de Lande, dextremité de Lande et de dessus de Lande; ainsy on a donné ce nom D'Eyharalarré, C'est a dire de Moulin de Lande a la paroisse de St Michel, par Raport a sa Scituation, estant baty pres d'une terre, qui dans le p(remi)er temps n'estoit qu'une lande, et n'a été peuplée que la derniere du lieu, a la difference de la terre d'en haut qu'on a toujours apellée St. Michel le vieux, pour avoir été peuplée la premiere; Et si on n'a pas designé Ce moulin, c'est a cause de l'Embarras et de la Multiplicité des lettres qu'il eut falu employer a Composer et a prononcer son nom, et de la cacophonie quil en eut resulté.*

*Suivant cette raison Chaque Lieu et Chaque Chose de la Vasconnie communique son nom aux Maisons baties dessus ou aupres, a L'Instar de ce qui se pratiquait autrefois parmy les hebreux. Il ne faut donc pas s'estonner que le nom de la paroisse de St Michel soit de ce nombre, de meme que celluy de la maison d'Eyharaldia qui veut dire pres du moulin, a cause qu'elle est batie aupres.*

*Outre cela led. sr. de Lalanne sçait tres bien que son Moulin d'Ispoure s'apelle communément Larreco Eyhara, c'est a dire le moulin de Larré, ou de Lalanne, et qu'on ne le designe jamais par le nom d'Eyharalarré parce qu'on ne le marque pas par raport a un lieu de lande, qui ne l'estoit plus lors qu'il fut construit, mais par raport au nom du propriétaire de la Maison a qui il appartient. Cependant si l'Ethymologie quil tire du nom de la parroisse de St. Michel, vouloit dire Moulin appartenant a la maison de Larré, ou venant d'Icelle, qui est a une grosse demy lieue de la, on l'aurait Indubitablement apellé de même, C'est a dite Larreco Eyhara, à l'Instar du Moulin de Lalanne qui est à Ispoure."*

Le faux argument toponymique du seigneur de Lalanne ainsi irréfutablement écarté en apparence, le texte se poursuit par les

références à la situation des biens ayant appartenu à Roncevaux ("*le chapitre de Roncevaux, qui a des biens Immenses en plusieurs royaumes*") et dont "*la plupart des dependances sont obmises.*"

En réalité le chanoine ou son inspirateur s'est peut-être et même probablement trompé dans l'analyse, qu'il nomme "*éthymologie*" avec une orthographe assez courante (le grec *etumos* n'avait pas de consonne aspirée *th*, par ailleurs très commune en basque), du nom Eihalarre, qui n'est pas à première vue comme il le dit "Moulin de Lande", mais bien plutôt "Lande de moulin", puisque la base même de la langue basque, c'est que, à l'inverse du français, mais comme en latin, en anglais etc., "le complément y précède le complété", ce qui se voit bien lorsque le complément antéposé est marqué au génitif *-ko* comme Larreco Eyhara "moulin de Larre". Mais par simple juxtaposition ou peut avoir là aussi Larre-eihara de même sens "moulin de Larre", comme le médiéval navarrais *Erretihera* (1150) "moulin du roi" et tant d'autres. Alors que les autres composés par juxtaposition Larreburu "bout de lande", Larreguy "extrémité de lande" et Larregoyen "dessus de lande" (sauf si *goien* est qualifiant: "lande ou Larre d'en haut") sont parfaitement traduits, il faut se demander pourquoi Eihalarre (ou "Eiharalarre" qui a conduit à la prononciation courante contractée "Eihaalarre") n'a pas été traduit par "lande du moulin". Ce n'est sans doute pas pour donner raison au seigneur de Lalanne, qui avait précisément argumenté ainsi pour dire que ce moulin appartenait à sa maison de Larre ou Lande... d'Ispoure. La mauvaise raison serait que la simple appellation de "lande" donnée à l'ensemble de ce noble "bourg royal" a pu sembler indigne du lieu, qui n'est pas un simple domaine comme les maisons dites "Larre", et que l'établissement humain d'un moulin, si modeste soit-il par ailleurs, mais signe de notabilité et de nobilité pour son propriétaire au Moyen Age, a été jugé plus digne: les villes d'une certaine importance de même sens ne manquent pas en France (Moulins, Molins, Moulis, Molines etc.) ou ailleurs. La bonne raison serait que le nom "Eiharalarre" a été compris comme une composition basque inversée, modèle rare, mais bien attesté par des exemples aussi clairs que Etxemendi ou Etxamendi (les formes de composition en *-a* des mots à voyelle finale *-e* ou *-o* sont toujours les plus "régulières" en basque et les plus anciennes: voir ci-dessus *Larragoyen* et le fameux *Etxaberri* navarrais qui a été phonétiquement hispanisé et a fait le nom de "saint François Xavier"): "maison de montagne, sur la montagne" et non évidemment "montagne de maison". Mais à Saint-Michel ce n'était probablement pas le "moulin" qui était nommé et caractérisé par la lande, mais bien la "lande", qui suppose un lieu d'abord inhabité ("*une terre, qui dans les premiers temps n'estoit que de lande, et n'a été peuplée que la dernière du lieu*"), par le moulin, remarquable à un titre ou un autre (le possesseur ou dénominateur royal du *burgus regius*, et ensuite Roncevaux?), qui avait aussi nommé la maison noble nécessairement postérieure Eiheralde "côté du moulin".

Le chanoine étymologiste s'est interrogé sur la pertinence du nom "Eiharalarre" tel qu'il l'interprète ("*Moulin de lande*") dans sa composition inversée par rapport à tous les autres noms cités et traduits. Il s'est demandé pourquoi ce moulin, dans cet espace de lande qu'il croit de peuplement postérieur au bourg de l'église Saint Michel et éloigné de lui, n'a pas été nommé "*par la Circonstance du bout, ou de l'extrémité de la lande*". En s'en tenant au principe de la "composition inversée" qu'il a choisie pour Eiharalarre "moulin de lande", on aurait eu ou bien *Eiheralarregi* "moulin d'extrémité de lande" en comprenant *hegi* comme "extrémité" alors que c'est exactement "bord", ou bien *Eiheralarraburu* "moulin du bout de la lande". Avec la composition basque la plus courante, complément antéposé au complété, les mêmes noms faisaient "extrémité de lande du moulin" et "bout de lande du moulin". Si le commentateur linguiste avait donné ces noms, il devait s'apercevoir que son argument contre Lalanne tombait de lui-même, raison pour laquelle il les a peut-être omis, plutôt que pour raison d'euphonie. Car loin d'avoir été évités dans l'usage "*a cause de l'Embarras et de la Multiplicité des lettres qu'il eut falu employer à Composer et a prononcer son nom*", et encore moins "*de la cacophonie qu'il en eut résulté*", ce sont des noms à trois composants parfaitement connus dans la toponymie basque la plus ancienne et traditionnelle qui en compte de bien plus longs, par addition de composants juxtaposés propre aux langues dites "agglutinantes" comme le basque, jusqu'à une quinzaine de syllabes, qui sont alors de véritables "phrases nominales".

Sur l'ancienneté de l'établissement humain et du moulin qui nécessairement lui a fait suite et l'accompagne les hypothèses restent ouvertes et le resteront sans doute toujours. L'argumentation du chanoine Dujac fait allusion au problème d'une manière assez curieuse et très probablement erronée. D'abord il distingue deux espaces bien distincts: le bourg de Saint-Michel "*qu'on a toujours appelée St Michel le vieux, pour avoir été peuplée la première*" et la lande avec son moulin "*qui dans le premier temps n'estoit qu'une Lande, et n'a été peuplée que la dernière du lieu.*" L'histoire de l'occupation humaine des lieux est affaire de spécialistes et reste très largement à écrire, dans un espace où l'archéologie même médiévale n'a pas en général dépassé la prospection de quelques sites fortifiés, alors que les lieux habités, maisons et hameaux, sont documentés et identifiés en continu depuis le XIIIe siècle et existaient ici avant le XIème où le hameau est cité (1072 *in vico sancti michaelis*).

Mais deux faits s'opposent aux affirmations avancées. 1° Le hameau de Saint-Michel n'a pu être appelé "toujours" ainsi, mais seulement après la christianisation de cette "Vasconie" cizaine, qu'on ne peut faire remonter bien au delà du VIe ou du VIIe siècle, sans qu'on puisse dire si quelque temple païen avait précédé et avec quel nom, probablement au même lieu, l'église du "vic" dédiée à l'archange Michel

depuis longtemps disparue, ou celle de Saint Vincent de la donation royale, paroissiale et peut-être même antérieure, qui avait des vestiges romans et existait encore à la fin du XIXe siècle, à côté de l'emplacement actuel du cimetière, également disparue à cet endroit et rebâtie dans le bourg, puis la chapelle Saint Barthélemy de l'hôpital ou "commanderie". L'appellation de "vieux" ne nomme pas forcément l'ancienneté de l'église, ni la primauté du peuplement, mais plutôt le déclassement du lieu (au XIIIe siècle on réunit les deux églises avec celle de Çaro) par rapport à l'époque où c'était la base de la traversée des cols, foulée par tant de gens, d'armées et autres depuis la plus haute antiquité, pèlerins de Compostelle compris à partir du Xe ou XIe siècle. 2° Le nom basque du lieu Eihalarre ("lande du moulin" plutôt que "moulin de lande") était-il au début du XVIIIe siècle donné à un espace particulier de "lande du moulin" distinct du "vieux" Saint-Michel? Rien ne l'indique, sinon la logique particulière de l'argumentation, puisque le chanoine a précisé qu'on a "*donné le nom D'Eyharalarré, C'est à dire Moulin de Lande a la parroisse*". La documentation ancienne étant latine puis romane, on ne peut savoir depuis quand ce nom basque indifférent aux dédicaces des églises était en usage. On peut donc le supposer très ancien, et même, comme l'habitat du lieu, antérieur aux établissements chrétiens. Il est vrai que P. Haristoy (*Recherches historiques*, p. 270) signale que le monastère de Roncevaux, dans une entreprise de féodalisation bien menée, obligeait les habitants de Çaro dont il avait acquis la "possession" à la fin du XIIe siècle, à moudre dans son moulin de Saint-Michel, celui que revendiquait en 1702 Pierre de Lalanne (le curé de Saint-Michel en 1703 était Charles de Lalanne ... d'Ispoure, ce qui peut laisser supposer quelque conflit au sein de l'institution ecclésiastique, sinon de la famille Lalanne). Ce pourrait être aussi, par hypothèse, une raison pour laquelle ce lieu "de lande" avait été nommé en basque par son moulin.

Le commentaire historique du chanoine Dujac prend une autre dimension lorsqu'il se réfère à la "*Vasconnie*" et compare la toponymie domestique basque à celle des Hébreux: "*Chaque lieu et Chaque Chose de la Vasconnie communique son nom aux Maisons baties dessus ou aupres, a L'Instar de ce qui se pratiquoit autrefois parmi les hebreux.*" On est d'abord un peu surpris que le mot français et la notion territoriale même de "Vasconnie" soient en usage chez les membres du chapitre bayonnais et leurs juristes, pour désigner semble-t-il le seul territoire de langue basque d'après les exemples donnés, il est vrai à côté du nom "Basque" qui avait aussi alors en français, comme on le voit sur les cartes géographiques du temps, le sens territorial de "Pays des Basques" (qui était en usage dans sa version basque "Euscal-herria" par exemple chez Axular en 1643: *Nor da euscal-herrian ... "Qui au Pays basque... ?"*): "*dans tout le pays de Basque...*". La *Notitia* d'Oyhénart (seconde édition en 1656) avait distingué les deux Vasconies, "l'ibérique" et "l'aquitaine", cette dernière comprenant ce qu'il nomme la "Basquitanie" de langue basque

et l'ensemble de la Gascogne romane. On doit observer que les dénominations en toponymie d'habitat, maisons, domaines, villes ou pays, ont très souvent un caractère descriptif du lieu dans la plupart des langues, et que ce sont aussi souvent les mêmes partout, comme on l'a vu pour les divers "Moulins" français. Mais les lieux nommés autrement, par un nom de personne par exemple (prénom, surnom, métier ou fonction, nom d'origine), ne sont pas rares non plus. A côté des noms proprement toponymiques majoritaires (dont Alzu et Eiheralde), il y en a plusieurs dans les maisons médiévales de Saint-Michel, nobles ou autres: prénoms (Meriotegi "demeure d'Emilion", Menautegei "... de Menaut", Enekoitz "d'Eneco"), sobriquet (Ezkertegi "... du gaucher"), surnoms d'origine qui peuvent laisser supposer des dénominations ou même des fondations relativement tardives, aussi bien dans les maisons nobles (Anzildeggi "d'Aïncille") que les autres (Baigorritegi "de Baigorry", Iriartegi "d'Iriarte", Jatsutegi "de Jaxu", Orzabaltegi "... d'Orzabal"), nom de métier représenté par le nom gascon de l'une des maisons dites "de laboureur" en 1366 et 1412 *lo pericer* "le peaussier ou pelletier".

Bien entendu la toponymie domestique, même proprement descriptive des lieux, si elle n'a rien de spécifique de la "Vasconnie" ou "pays de Basque", n'y est pas non plus par conséquent davantage comparable à "ce qui se pratiquait chez les Hébreux". On peut supposer que la comparaison du chanoine se réfère implicitement au fameux mythe du "tubalisme" et du "cantabrisme" qui avait cours dans les milieux ecclésiastiques et bien au delà chez les apologistes basques du temps. Exposé par le Guipuscoan Esteban de Garibay au XVI<sup>e</sup> siècle, un Labourdin laïc, le médecin Jean Etxeberri de Sare, le formulait encore clairement dans son *Euscararen hatsapenac* "Les commencements de la langue basque" de 1712: "Tubal le cinquième fils de Japhet et le petit-fils de Noé" qui serait venu en Espagne et y aurait importé la langue basque longtemps tenue pour "cantabrique" (Jean Goyhenetche, *Les Basques et leur histoire, mythes et réalités*, Bayonne 1993). Oyhénart esprit rationnel et analyste rigoureux, peu apprécié du docteur Etcheberri de Sare, dans sa *Notitia* (1637-1656), avait pourtant établi la différence territoriale et historique entre "Cantabres et Cantabrie" et "Vascons et Vasconie", sans aucune référence au mythe tubalien.

L'argumentation contradictoire sur la "lande du moulin" *Eiheralarre*, nom basque de l'ancien "bourg royal" de "Saint-Michel-Pied-de-Mont" devenu Saint-Michel-le-Vieux, la toponymie basque locale utilisée abusivement comme argument de droit et sa réfutation révélèrent les mentalités au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, féodalises dans l'esprit de Pierre de Lalanne seigneur de Larre d'Ispoure, apologétiques et mythologisantes dans celui du chanoine Denis Dujac.

Jean-Baptiste Orpustan  
Décembre 2012.